



Et si on variait
les moyens
de transport ?

COMMUNIQUÉ DE PRESSE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS

PARTICIPEZ AUX RÉUNIONS PUBLIQUES

- **Saint-Auban**
Jeudi 21 septembre 2017 à 18h
Salle Jean Brandy
9, Place Don Jean Bellon
- **Pégomas**
Mercredi 27 septembre 2017 à 18h
Salle Mistral - 169 Avenue de Grasse
- **Peymeinade**
Mardi 3 octobre 2017 à 18h
Salle des Fêtes - Place du Centenaire
- **Saint-Vallier-De-Thiery**
Jeudi 5 octobre 2017 à 18h
Espace Thiery - 4 chemin de la Siagne
- **Le Tignet**
Vendredi 6 octobre 2017 à 18h30
Salle du Conseil Municipal
Avenue de l'Hôtel de Ville
- **Mouans-Sartoux**
Jeudi 12 octobre 2017 à 18h
Salle Aquarium - Médiathèque
201 Avenue de Cannes
- **Grasse**
Mardi 24 octobre 2017 à 19h
Salle Saint Vale - Palais des Congrès
22 Cours Honoré Cresp



CONTACT PRESSE

Muriel Courché
Pays de Grasse
Tél. : 04 97 05 22 03
Portable : 06 68 93 02 42
mcourche@paysdegrasse.fr

Et si on variait les moyens de transport ?

Le nouveau Plan de Déplacements Urbains (PDU) est en cours d'élaboration. Le Pays de Grasse organise pour l'occasion 7 réunions publiques, aux mois de septembre-octobre et invite les habitants des 23 communes à y participer. Transports en commun, vélo, marche, co-voiturage, voiture, marchandises... des enjeux importants qui répondent aux grandes orientations réglementaires au bénéfice de la qualité de vie de nos habitants. Diversifier les moyens de transport pour gagner du temps dans les trajets, préserver l'environnement en diminuant les pollutions liées à la circulation, penser de nouvelles fonctionnalités pour les rues et les routes, progresser encore sur le stationnement et le transport des marchandises...

Quel est votre avis ?

Le PDU est actuellement en phase de diagnostic. Une étape qui consiste à réaliser un état des lieux sur l'ensemble des thématiques énoncées précédemment tels que les transports, les marchandises, le stationnement, les rues et les routes, l'environnement. Les réunions publiques sont l'occasion d'enrichir l'état des lieux avec vos perceptions du territoire.

L'avis de nos administrés est essentiel. Il est complémentaire à l'étude en cours de réalisation.

Le diagnostic et les réunions publiques participent à poser des questions auxquelles on va chercher à répondre dans la 2^e phase de l'étude, par la proposition de scénarios et ainsi réaliser le nouveau PDU.

Le plan de déplacements urbains (PDU), qu'est-ce que c'est ?

Élaboré en 2011, le PDU concerne les 23 communes du Pays de Grasse et vise à optimiser l'organisation des déplacements et de la circulation sur son territoire.

Pourquoi le réviser ?

Le PDU doit prendre en compte l'évolution de la société, des usages. Sa révision est donc une étape essentielle car il est permis de juger de son efficacité et d'ajuster son plan d'actions.

Les PDU sont révisés tous les 5 ans. Celui du Pays de Grasse est en cours de révision sur la période 2017-2019.

Comment s'organise l'élaboration du nouveau PDU ?

